



Carte de séjour expiré

Par **hasnaa81**, le **21/11/2013** à **12:35**

bonjour,

je suis marocaine, arrivé en France en 2011 avec visa valant titre de séjour, j'ai été marié en 2008 au Maroc avec un français, après 5 ans de mariage on a divorcé à l'amiable en 2013 car il voulait pas d'enfant.

j'ai une carte de séjour d'un an qui a expiré, j'aimerais savoir si on va me la renouvelé?, sachant que je me suis remarié en France avec un français et je suis enceinte de 6 mois.

j'ai déjà pris rendez vous a la préfecture et on m'a dit que je vais devoir payé une amende de 180€ car ma carte est expiré.

est ce que c'est possible qu'on me refuse le renouvellement de ma carte séjour.

merci.